AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CO-04-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO CO-04-2014 RELATIF AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal veut adopter le projet de règlement de construction numéro CO-04-2020 modifiant le règlement de construction numéro CO-04-2014 relatif au Code National du Bâtiment, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi, 09 mars 2020 à compter de 18h45, au lieu habituel des séances situé au 400, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac, en conformité des dispositions du Code National du Bâtiment ;

QUE L'objet de ce projet de règlement vise à mettre à jour l'application du Code National du Bâtiment :

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. De plus, la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant de telles dispositions, dont l'article 3, seront expliquées lors de cette assemblée ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires du bureau ;

DONNÉ à Saint-François-du-Lac, ce 21 ième jour de février de l'an deux mille vingt.

Guylaine Dancause Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Guylaine Dancause, secrétaire-trésorière, atteste par les présentes que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil et sur le site de la municipalité, ce 21 février 2020 entre 9h00 et 16h00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 février 2020.

Guylaine Dancause
Directrice générale et secrétaire-trésorière